



INSCRIPTION à la formation Connaissance de la culture de la lavande et du lavandin

(Article L 6353-3 à L6353-7 du code du travail)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.04.00867.04 auprès du Préfet de Région Provence – Alpes – Côte d'Azur
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 450 777 289 00031

Nom d'usage : _____ Nom de naissance : _____ Prénom : _____

Intitulé précis de l'activité professionnelle sur l'exploitation : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Fax : _____ mail : _____

Né (e) le : _____ à _____ Département (ou pays) _____

N° SIRET : _____

Pour les salariés, en cas de prise en charge par l'employeur :

Société / nom employeur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ mail : _____

CHEFS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES non salarié, non retraité

Merci de cocher la case correspondant à votre situation :

Chef d'exploitation agricole non salarié, non retraité (y compris cotisant de solidarité), cotisant au Fond de Formation à VIVEA, merci de joindre un chèque de caution de 100 euros à l'ordre de RAISON'ALPES. Ce chèque vous sera restitué à la validation de la prise en charge par VIVEA

Chef d'exploitation non cotisant, merci de joindre le règlement de 150 euros TTC (TVA 20%) à votre fiche d'inscription. Une facture acquittée vous sera remis à l'issue de la formation

Si vous avez des doutes, contacter la responsable de formation au 06.30.00.68.14

Nombre d'années d'expérience en agriculture :

Niveau de formation :

- Fin de scolarité obligatoire
- BEP ou 1^{er} cycle secondaire (BPA BEPA BEP CAPA CAP)
- BAC
- BAC +2
- BAC +3 et 4
- BAC +5 et plus
- Autres formations suivies :

CULTURE DE LA LAVANDE / LAVANDIN :

Avez-vous de la lavande oui ou non

Avez-vous du lavandin oui ou non

- si oui depuisannées
- j'en ai déjà fait, mais je n'en ai plus
- non, je prévois peut être d'en implanter

SALARIES (Chefs d'exploitation ou employés)

ou **CHEFS D'EXPLOITATIONS retraité cotisant de solidarité**

Dans ce cas, l'inscription ne pourra être confirmée que par la remise d'un chèque de **150 euros** TTC à l'ordre de RAISON'ALPES (TVA en vigueur au 01.10.2014)

Nous enverrons après la formation tous les documents nécessaires à la demande de prise en charge auprès de votre organisme financeur (FAFSEA ou autre OPCA).

Fait à

le :

Signature :